



**PRÉFET  
DE SAINT-PIERRE  
ET MIQUELON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
N° 4 Édition spéciale

PUBLIÉ LE 17 MARS 2021

## Sommaire

- Préfecture de Saint Pierre et Miquelon**
- Arrêté n° 140 portant annulation de l'arrêté préfectoral n°105 du 26 février 2021 (3 pages) Page 3
- Avis d'annulation d'enquête publique (2 pages) Page 6

Préfecture de Saint-Pierre-et-Miquelon

0140A20210317

Arrêté portant annulation de l'arrêté préfectoral n°105 du 26  
février 2021



**PRÉFET  
DE SAINT-PIERRE  
ET MIQUELON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général  
DPPAT  
Pôle coordination des politiques  
publiques

**Arrêté n° 140 du 17 mars 2021**

**Portant annulation de l'arrêté préfectoral n°105 du 26 février 2021**

Prescrivant l'ouverture de l'enquête publique préalable au projet de construction d'un quai pour l'accueil des ferries à Saint-Pierre

*Le préfet de Saint-Pierre et Miquelon  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite*

- Vu** la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer ;
- Vu** le Code de l'Environnement et notamment les articles L. 122-1 et suivants, L. 123-1 et suivants, L. 214-1 et suivants, L. 411-1 et suivants, L. 181-1 et suivants, R. 122-2 à 5, R. 123-1 et suivants, R. 181-1 et suivants, R. 214-1 ;
- Vu** le Code des ports maritimes et notamment les articles L. 122-1 et suivants et R. 1221-1 et suivants ;
- Vu** le Code du patrimoine et notamment l'article R. 523-4 alinéa 5 ;
- Vu** la loi n° 85-595 du 11 juin 1985 relative au statut de l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon ;
- Vu** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010, modifiant le décret du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 105 du 26 février 2021 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique préalable au projet de construction d'un quai pour l'accueil des ferries à Saint-Pierre ;

**CONSIDÉRANT** la demande d'annulation de la procédure d'enquête publique de la Société publique locale Archipel Aménagement réceptionnée en préfecture le 11 mars 2021 ;

**Sur proposition** du secrétaire général de la préfecture ;

**Arrête**

**Article 1**

Conformément à la demande de la Société publique locale Archipel Aménagement, l'enquête publique préalable au projet de construction d'un quai pour l'accueil des ferries à Saint-Pierre initialement prévue du lundi 15 mars 2021 au vendredi 16 avril 2021 est annulée.

## Article 2

Un avis au public annonçant l'annulation de l'enquête sera publié par voie d'affiches à la mairie de Saint-Pierre ainsi qu'au voisinage des installations et visible de la voie publique.

Il sera en outre publié sur le site Internet de la préfecture - [www.saint-pierre-et-miquelon.gouv.fr](http://www.saint-pierre-et-miquelon.gouv.fr) -.

## Article 3

Le secrétaire général de la préfecture, le maire de la commune de Saint-Pierre et le commissaire-enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et des services déconcentrés de l'État.

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général,

Étienne de la FOUCHARDIÈRE



### Destinataires :

SPL Archipel Aménagement/Collectivité territoriale  
Commissaire enquêteur  
DTAM  
Mairie de Saint-Pierre  
Gendarmerie  
Tribunal administratif  
DPPAT/Pôle Coordination  
RAA  
Cit

Préfecture de Saint-Pierre-et-Miquelon

Avis d'annulation d'enquête publique



**PRÉFET  
DE SAINT-PIERRE  
ET MIQUELON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

359

Secrétariat général  
DPPAT  
Pôle coordination des politiques  
publiques

## AVIS D'ANNULATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 140 du 17 mars 2021, le préfet de Saint-Pierre et Miquelon a annulé l'arrêté préfectoral n° 105 du 26 février 2021 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable au projet de construction d'un quai pour l'accueil des ferries à Saint-Pierre initialement prévue du lundi 15 mars 2021 au vendredi 16 avril 2021.

Saint-Pierre, le **17 MARS 2021**

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général,

Étienne de la FOUCHARDIÈRE